

2024-101

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2024-12-16-76 CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Laure BOUDON ; Christian BERNARD ; Nathalie BERNARD ; Gérard CHEVRIER ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Joan PUYRAIMOND.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n°4 – Budget de la commune 2024 M57

Monsieur le Maire donne la parole à Monique ALLEGRE qui expose au Conseil municipal qu'il convient d'ajuster les crédits prévus au budget primitif de la commune.

Elle propose d'effectuer les virements de crédits nécessaires dont le détail figure ci-dessous, pour l'investissement d'un montant de zéro euro équilibré en dépenses et recettes (0 €).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Décide** d'approuver la décision modificative suivante sur le budget de la Commune, présentée par compte.

INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	COMPTE	Libellé	MONTANT	COMPTE	Libellé	MONTANT
	212-21	Agencements et aménagements	1 014.00 €			
	2131-21-32	Construction bâtiment public École	- 1 014.00 €			
		TOTAL	0.00 €		TOTAL	0.00 €

VOTE : 11 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
Lauriane MOINE

Pour le Maire empêché
Monique ALLÈGRE
2^{ème} Adjointe



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 20 DEC. 2024
Affiché le 20 DEC. 2024

NP

Délib 2024-12-16-76 – Décision Modificative n°4 - Budget de la commune 2024 M57